Image not found or type unknown

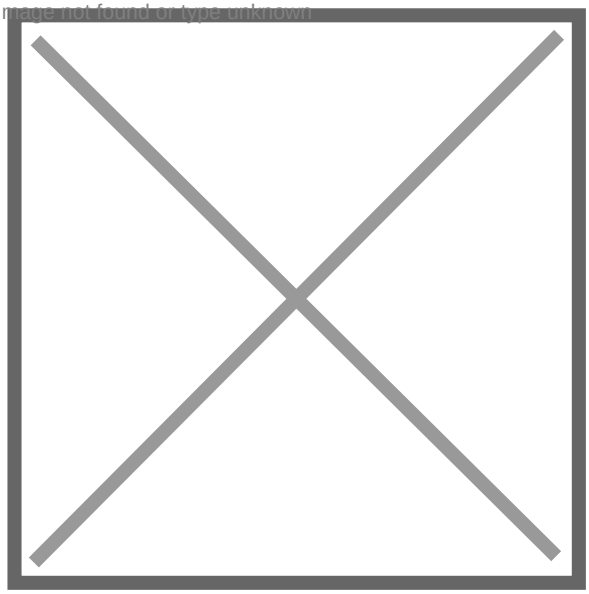

Refus d'encaissement de chèque au guichet

Par **yan**, le **26/05/2014** à **22:01**

Bonjour à tous,

Mon interrogation se porte sur une situation qui m'est arrivé ce matin. Je me suis présenté au guichet de ma banque (La Banque Postale) pour encaisser un chèque sur mon compte. Chose naturelle que je fais depuis plusieurs d'années..
A cette demande, la guichetière m'a répondu qu'une boite de dépôt était à ma disposition dans un espace prévu à cet effet. Je lui ai répondu que je connaissais le fonctionnement de ce dépôt, mais que je préférai déposer mon chèque au guichet avec l'oblitération du guichetier, une marque de confiance que je n'ai pas sur cette "boîte". A ma grande surprise, la guichetière m'a répondu qu'il lui été impossible d'accepter à ma demande.
Interrogé quant à l'impossibilité technique, matérielle ou informatique d'encaisser un chèque au guichet, elle m'a avoué que techniquement cela était possible mais que des directives émanant de la direction départementale du département lui interdisait d'encaisser les chèques au guichet, même si cela reste possible, et de diriger les clients vers les boites de dépôts afin de satisfaire leurs demandes.

Quelles attitudes à adopter envers une telle situation, en sachant que les deux encaissements sont possibles (au guichet et dans la boîte)?
L'interdiction pure et simple du dépôt au guichet est elle conforme aux textes en vigueur?

Je vous remercie pour vos réponses.

Par **moisse**, le **27/05/2014** à **08:09**

Bonjour,
[citation] en sachant que les deux encaissements sont possibles (au guichet et dans la boîte)? [/citation]
Il ne faut pas confondre une possibilité pratique selon la disposition des lieux, avec une possibilité juridique.
[citation]L'interdiction pure et simple du dépôt au guichet est elle conforme aux textes en vigueur?
[/citation]
La réponse est dans la convention de compte courant que vous avez signé avec votre établissement bancaire et donc des CGV qui vous sont opposables.

Par **Lag0**, le **27/05/2014** à **08:33**

Bonjour,
C'est ainsi à présent dans la très grande majorité des banques.
Vous trouvez normal de vous servir vous même votre essence à la station ou de passer vous même vos articles à la caisse au supermarché, vous trouverez normal également de déposer vous-même vos chèques.
C'est la tendance actuelle des commerces (et la banque est un commerce comme un autre), c'est le client qui fait tout, cela permet de réduire le nombre de salariés...

Par **moisse**, le **27/05/2014** à **14:44**

Je pense que notre ami s'interrogeait aussi sur le respect de la règlementation bancaire.
Comme il existe des banques en ligne sans guichet, on est en droit de penser que la tenue d'un guichet et la réception physique des clients n'est pas une obligation.

Par **yan**, le **27/05/2014** à **15:26**

Bonjour..

Merci beaucoup pour vos réponses. Malheureusement il est vrai que le client de nos jours fait le travail des salariés et que la "machine " remplace de plus en plus la main humaine. Je savais qu'il était tout à fait possible techniquement d'encaisser un chèque au guichet. Je pensais que j'avais le choix, apparement non..Comme j'ai dit à la guichetière, elle constate personnellement un dépôt de chèque, la machine ne constate rien..
Comment prouver la présence d'un chèque dans une enveloppe?
Que faire si mon chèque est perdu?

La pauvre dame, elle avait l'air dépitée..elle m'a même confessé que d'ici la fin de l'année il me serait impossible de retirer de l'argent au guichet..

Cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **moisse**, le **27/05/2014** à **16:58**

Bonsoir,
[citation]Que faire si mon chèque est perdu? [/citation]
Dans mon petit pays, de 2200 habitants, il n'y a plus d'agence bancaire.
La plus proche est à environ 8 km dans la commune voisine, soit on se déplace soit on envoie une remise par voie postale.
Pour les banques en ligne c'est la voie postale d'office.
Si un chèque est perdu, il faut en faire établir un nouveau avec attestation de renoncement...
[citation]Comment prouver la présence d'un chèque dans une enveloppe? [/citation]
Je crois qu'il existe plus d'anomalie résultant du non endossement ou de l'oubli d'indiquer le numéro de compte, voire absence de tout bordereau de remise, que de chèques égarés.
C'est le même problème que les AR dans les envois à destinations des grandes entreprises ou administrations. Beaucoup ne reviennent jamais, c'est pourquoi la Poste a crée un service en ligne qui indique le suivi de votre lettre recommandée et la date de délivrance.

Par **yan**, le **28/05/2014** à **22:36**

Merci pour ces précisions..

Cordialement.

Par **Aurelie333867**, le **12/08/2014** à **09:58**

Je réagis à la réponse de LagO, qui dit que de nos jours le client doit de plus en plus tout faire tout seul. Au supermarché, il reste (et heureusement!) des caisses normales, avec une caissière et non une machine... De meme, on trouve encore des stations service (certes plus chères, mais on est libre de préférer) avec des pompistes qui vous servent.
On a la possibilité de choisir.
A la banque, le problème résulte de l'absence d'option laissée au client: c'est la machine ou l'envoi par la poste (beaucoup plus long...). L'encaissement au guichet était vraiment une alternative intéressante, dont je déplore la disparition.

Par **Aurelie333867**, le **12/08/2014** à **10:14**

Je réagis à la remarque faite à yan par la guichetière selon laquelle à la fin de l'année il ne sera plus possible de retirer de l'argent au guichet... c'est encore bien plus grave: comment fera-t-on quand on doit effectuer un retrait dépassant les plafonds hebdomadaires de sa carte de retrait??? Si c'est vrai, c'est la disparition pure et simple du principe d'égalité...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **moisse**, le **12/08/2014** à **10:29**

Bonjour,
[citation]Je réagis à la remarque faite à yan par la guichetière selon laquelle à la fin de l'année il ne sera plus possible de retirer de l'argent au guichet..[/citation]
Cette guichetière n'est peut-être pas directrice générale de la Banque Postale.
Dès lors on peut tout supputer et s'interroger sur tout.

Par **Aurelie333867**, le **12/08/2014** à **11:44**

Si elle dit qu'il ne sera plus possible de retirer des espèces au guichet, cela doit etre vrai: elle n'a aucune raison de l'inventer...
Et cela va mettre de nombreuses personnes (dont moi) dans des situations dramatiques...
Déjà que, pour ne pas avoir à utiliser les machines, je dois poster mes chèques (avec des délais d'encaissement 4 à 5 fois plus longs), si bientot je ne dois plus non plus pouvoir retirer d'argent au guichet, je ne vois vraiment pas comment je vais pouvoir m'en sortir...

Par **Lag0**, le **12/08/2014** à **15:29**

[citation]Je réagis à la remarque faite à yan par la guichetière selon laquelle à la fin de l'année il ne sera plus possible de retirer de l'argent au guichet... c'est encore bien plus grave: comment fera-t-on quand on doit effectuer un retrait dépassant les plafonds hebdomadaires de sa carte de retrait???[/citation]
Bonjour,
Mais c'est déjà le cas dans de nombreuses banques !
Dans la mienne par exemple, il n'est possible de retirer de l'argent qu'aux distributeurs.
Si vous avez à retirer une somme plus importante que celle permise par le DAB, il faut "commander" cette somme au guichet et revenir plusieurs jours après pour la retirer.
Ceci est un principe de sécurité pour les salariés des banques. S'il n'y a plus d'espèces aux guichets, il n'y a plus de raison d'être braqué ! C'est aussi simple que cela.
S'il n'y avait pas de braqueurs de banques, il y aurait des espèces aux guichets. Il ne faut donc pas s'en prendre uniquement aux banques qui font ce qu'elles peuvent pour éviter que leurs salariés soient tués ou fortement traumatisés, ce qui n'est pas leur job...

Par **Aurelie333867**, le **12/08/2014** à **16:08**

Et les gens qui ont souvent besoin de retirer en urgence des montants supérieurs à celui qu'ils peuvent retirer au DAB, ils font quoi??? Ils arretent de vivre??? Moi, j'ai souvent besoin de retirer plus et si ce n'est plus possible je ne vois pas comment je vais faire...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **Lag0**, le **12/08/2014** à **16:13**

Avouez que c'est tout de même exceptionnel que de devoir retirer en urgence des montants supérieurs à celui autorisé par les DAB ! Je ne connais pas exactement le cas de toutes les banques et toutes les cartes, mais la mienne me permet de retirer aux environs de 500€ par jour dans les enseignes de ma banque et la même chose mais par semaine dans les autres banques. Je trouve que c'est suffisant pour vivre !!!
Pour les besoins supérieurs, il y a, en général, la possibilité de planifier la chose et donc de commander ou d'en retirer plusieurs fois sur plusieurs jours...
Sinon, il reste la possibilité de se passer de banque et de conserver son pécule à la maison dans son bas de laine...

Par **jibi7**, le **12/08/2014** à **18:23**

Hello..
perso je trouve que cette défense inconditionnelle du self service bancaire me gêne.
en effet pour ceux qui sont de vieux clients d'une banque, n'ont qu'un compte de base sans intérêts ni placements associés, les frais courants ne correspondent plus a un service ni a une responsabilité .
Qd on vous propose-impose la consultation sur le net sans envoi de relevés mensuels sans retrait ni dépot même a sa propre agence il y a une perte de service promis..sans contrepartie.
Concernant les depots d'argent il y a des fois ou la date et meme l'heure est importante (si vous deposez de quoi couvrir un decouvert prevu par ex)
j'en ai fait l'exp. qd j'ai déposé en especes de quoi couvrir un prelevement en fin de matinee qui n'a été pris que le lendemain et la taxe de decouvert..comptee.
une autre fois j'ai du insister pour que le guichet le prenne en compte.
Par ailleurs les dates de prise en compte d'un depot sont trop souvent a la "bonne franquette".. ex. depot especes un samedi apres midi au guichet auto d'une agence bancaire - qui au prétexte qu'elle est fermee le lundi (pas férié) ne l'enregistre que le mardi. S'il faut réclamer a chaque fois pour faire rectifier ou voir ses frais bancaires augmentés déraisonnablement ...comment se fier a la profession bancaire ?

Par **moisse**, le **12/08/2014** à **19:34**

C'est simple, lors de la souscription du compte on négocie les dates de valeur.
Pour le reste je rejoins un peu le sentiment général.
En son temps les services bancaires étaient tous gratuits, et chaque commerce fermant dans un angle ou sur une place était remplacé par une agence bancaire.
Aujourd'hui cela ferme à tour de bras, avec des services au particulier assez onéreux pourtant.

Par **Aurelie333867**, le **12/08/2014** à **23:18**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

moi, j'ai tres souvent besoin de retirer plus que ce que le dab me permet. Et c'est presque toujours urgent le jour-même. Si ce n'est plus possible, je ne vois vraiment pas comment je vais m'en sortir...

Par **moisse**, le **13/08/2014** à **08:35**

Bonjour,
2 banques ou 2 cartes dans la même banque.

Par **Aurelie333867**, le **13/08/2014** à **09:06**

Le problème, c'est que je n'ai droit qu'à un seul tipe de carte, et seulement à la Banque postale (les Banques refusant sistématiquement mon dossier). La Banque postale ne me délivrera pas une seconde carte du meme tipe... et de toute facon, il en faudrait au moins 4 pour régler le problème!!!
Si cette mesure passe, je devrai effectivement stocker mon argent chez moi plutot qu'à la Banque... il faut que je suive cette affaire de près, afin de ne pas me retrouver brutalement coincée... c'est vraiment l'ultime recul du Service public...

Par **Lag0**, le **13/08/2014** à **10:38**

[citation]c'est vraiment l'ultime recul du Service public...
[/citation]
Euh... les banques n'ont jamais été un service public !
Ce sont des entreprises commerciales comme les autres...

[citation]moi, j'ai tres souvent besoin de retirer plus que ce que le dab me permet. Et c'est presque toujours urgent le jour-même.[/citation]
C'est bien ce que je disais plus haut, vous êtes un cas très particulier, surtout lorsque vous rajoutez :
[citation] je n'ai droit qu'à un seul tipe de carte, et seulement à la Banque postale (les Banques refusant sistématiquement mon dossier). [/citation]

Il y a, de nos jours, de moins en moins besoin d'argent liquide. Tout se paie en monnaie "dématérialisée".
Perso, si je retire 20€ par mois en espèces pour payer le café au bar, c'est le grand maximum. Tous mes autres paiements se font en virement, chèques ou CB...

Par **Aurelie333867**, le **13/08/2014** à **11:07**

Meme si je suis un cas particulier, j'ai le droit de vivre! Et je suis loin d'etre la seule interdite bancaire de France...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Et je fais tout ou presque en liquide (et cela ne va pas changer!). Et, certaines semaines, j'ai besoin de retirer 2, 3, voire 4 fois le seuil DAB de ma carte de retrait.
Donc si la fin des retraits au guichet arrive vraiment, meme pour les gens dans ma situation, je vais devoir stocker tout mon argent chez moi, afin de ne jamais me retrouver coincée! Pourvu que je ne sois jamais cambriolée...
Et si on ne peut plus non plus déposer d'argent sur son compte, il va falloir que je fasse des calculs compliqués pour à la fois ne jamais me retrouver coincée mais ne pas non plus me retrouver à découvert... Ma vie, déjà compliquée, va devenir un vrai cauchemar!
Et, si, autrefois, les ccp et les postes faisaient partie du service public! Seulement, maintenant, "Banque postale" = banque commerciale = tant pis pour le public!!!

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés